



Litige avec carrossier agréé par assurance auto

Par **frederic**, le **12/08/2010** à **14:31**

Bonjour,

Suite à ma déclaration (dégâts consécutifs à un orage de grêle en 2008) ma compagnie d'assurance auto (EUROFIL) a fait effectuer les réparations par son carrossier agréé; ces réparations s'avérant défectueuses, j'ai saisi EUROFIL qui a effectué un constat d'expertise, puis courriers au carrossier pour reprendre sa prestation; le prestataire refuse toute intervention ou saisine de son assurance professionnelle au titre du refus à l'époque par l'assurance EUROFIL de remplacer le toit très abimé (beaucoup plus couteux financièrement); cette situation de blocage dure depuis 9 mois;

Eurofil a renvoyé le dossier à la Sté Aviva au titre de l'assistance juridique de mon contrat automobile; après mise en demeure restée sans réponse de la part du carrossier, Aviva propose de saisir un avocat pour engagement d'une procédure d'une durée indéterminée. Or mon véhicule se dégrade et je ne peux effectuer de vente dans son état actuel;

Je souhaite faire réparer mon véhicule par un autre carrossier

Comment saisir mon assureur EUROFIL pour que celui-ci me rembourse cette prestation sur présentation de devis;

En effet, EUROFIL est responsable du choix de ce carrossier par l'agrément qui existait entre l'assureur et ce prestataire à l'époque des faits.

Merci d'avance

Cordialement